

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'UNIVERSITE

---

Séance du 10 Mars 1983

---

MEMBRES PRESENTS :

Collège A : MM. BOURTON, FLORENT, MALVACHE, MARCOU, OUDIN, TALSNE

Collège B : MM. MOREL, NATUREL, OBERDORFF

Collège C : MM. COFFIGNEZ, DELCOURT

Collège A.T.O.S. : MMmes FRANCE, HAYOIT, M. SUBILLE

Collège Etudiant : MM. BLANQUART, BOUVARD, CHARBONNIER, COQUELET,  
LAFAYE, LETOFFE, MARCHANT, PAO GUEI, TOURET

Collège des Personnalités extérieures :

M. VILCOT, représentant M. le Sénateur Maire de la Ville de  
VALENCIENNES ;

M. GILLIARD, Président du Syndicat Intercommunal ;

M. GUILLAUME, représentant Monsieur le Président de la Chambre  
de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES ;

M. MOTRITCH, représentant la C.G.C. ;

M. CARPENTIER, Maire de Trith, Vice-Président du Conseil Général  
du Nord ;

M. DELFORGE, représentant de la C.C.I. d'AVESNES.

Membres de Droit :

M. POIRSON, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de  
LILLE ;

M. MENIER, Secrétaire Général de l'Université ;

M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable.

Président d'Honneur : M. Michel MORIAMEZ

Ont donné pouvoir :

M. COQUET G. à M. BOURTON

M. GIUSTO à M. MALVACHE

M. GRIMALDI à M. GILLIARD

Mlle HUBLART à M. PAO GUEI

M. LE GARREC à M. GILLIARD

Mlle SIMONOT à M. MALVACHE

M. SARTORIUS à M. PAO GUEI

.../...

ORDRE DU JOUR

- 1 - Informations et décisions générales
- 2 - Budget 1983
- 3 - Préparation du 20ème anniversaire de la naissance de l'Université
- 4 - Composition du Conseil de l'Institut Culturel de l'Université
- 5 - Réactualisation de la Commission Disciplinaire
- 6 - Calendrier scolaire et congés du personnel de l'Université

- o - 0 - o -

I - INFORMATIONS ET DECISIONS GENERALES

Le Président Noël MALVACHE ouvre la séance en soumettant le compte-rendu du Conseil d'Université du 25 novembre 1982 à l'approbation des membres. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président donne ensuite quelques informations de caractère général.

\* Les différentes corpos étudiantes organisent sur le plan de l'Université une semaine sportive du 21 mars au 31 mars 1983 avec karaté, volley-ball, rugby, ... Une réception est prévue et offerte par la municipalité de VALENCIENNES. Une soirée est également prévue le mercredi 30 mars 1983 pour tous.

\* Une réunion pour l'établissement du programme pédagogique pour la troisième tranche de construction a été tenue sous la responsabilité de MM. BOURTON et MENIER et avec la collaboration d'un noyau de volontaires des U.E.R. de DROIT et ENSI.

\* Protocole d'accord entre l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie et la Région Nord - Pas-de-Calais : A ce sujet, Monsieur CHARBONNIER tient à souligner que l'ENSI va signer un protocole de GIP Energie qui permettra à l'ENSI de figurer parmi les Ecoles membres.

\* 9ème Plan : il a été demandé aux Directeurs de Laboratoire de rendre, pour la mi-mars, des propositions recherche 9ème plan qui seront discutés au prochain Conseil Scientifique. A ce jour, Monsieur le Président n'a encore rien reçu.

\* L'Université apportera sa contribution spécifique à l'intérieur du GIP régional sur le transport en accueillant certaines charges scientifiques dans le cadre de la décentralisation d'un laboratoire de la S.N.C.F.

\* Le Ministère de l'Education Nationale vient de lancer un plan d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans ; l'Université prépare un dossier insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

.../...

\* L'Université a collaboré à la constitution du dossier filière électronique de la région et a ainsi pu apporter sa contribution dans le domaine de l'électronique, informatique, productique, bureautique. Elle a l'intention, dans un souci de transparence à l'égard non seulement des organismes de Formation Professionnelle mais aussi des organismes de recherche, d'être claire vis-à-vis des partenaires extérieurs. Il existe à l'intérieur de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis des services communs et une tradition de liberté universitaire pour éviter problèmes et conflits. Les composantes de l'Université passent par l'Université ; si celles-ci passent par d'autres organismes, elles prendront automatiquement leurs responsabilités tant en recherche qu'en formation au sens large.

## II - BUDGET 1983

En ce qui concerne le budget, Monsieur le Président excuse Monsieur PRUVOT qui n'a pu participer à ce Conseil. Monsieur l'Agent Comptable va rapporter les travaux qui ont eu lieu au niveau de la Commission des Finances aidé en cela par Monsieur MORIAMEZ et ceci en parfait accord avec Monsieur PRUVOT.

Suite à l'exposé de Monsieur VAN CEULEBROECK dont le contenu a été distribué à chaque membre du Conseil, une discussion s'engage.

Monsieur MOTRITCH étant étonné de l'importance des frais de correspondance et de téléphone, Monsieur le Président rappelle que depuis deux ans, des mesures d'incitation et d'information ont été effectuées afin de réduire ces dépenses. Mais, il y a une augmentation des activités, cela peut être considéré comme un bon critère. Toutefois, il est à noter que toutes les U.E.R. n'utilisent pas encore la possibilité de correspondance gratuite entre fonctionnaire ne libellant pas leur adresse comme il est souhaité par les P.T.T.

Monsieur MENIER précise que toutes les Universités sont victimes de l'importance des frais découlant des communications téléphoniques. Nous sommes arrivés à déterminer les coûts par comptage des impulsions. Le système de franchise postale entre fonctionnaires n'est pas encore utilisé suffisamment dans le cadre des U.E.R. Cependant, les frais de correspondance sont quelquefois largement amortis par des investissements producteurs (envois en nombre pour la taxe d'apprentissage). Il se propose de développer l'information sur la franchise postale auprès des U.E.R., Laboratoires et Services.

Monsieur le Président souligne qu'il est convaincu de l'amélioration de la gestion téléphonique et des affranchissements ; rechercher une diminution des coûts sera très difficile en raison de l'augmentation des activités.

Monsieur MARCOU propose de refaire une campagne d'information auprès des U.E.R. et Monsieur MENIER rappelle le système en vigueur en ce qui concerne la franchise postale.

Sur intervention de Monsieur COQUELET, Monsieur FLORENT informe celui-ci que les 55.000 Francs de la D.C.R.I. (Direction de la Coopération et des Relations Internationales) représentent une avance attribuée par l'Université.

.../...

Le Ministère de l'Education Nationale a versé une aide pour les relations internationales de l'ordre de 45.000 Francs pour les actions qui s'étaient développées ; par exemple :

- l'I.U.T. département T.C. vers la R.F.A. ;
- l'I.U.T. département G.E.A. vers l'Etat du Maryland, Ecosse.

Monsieur FLORENT avait lancé une enquête auprès des Directeurs d'U.E.R. afin de déterminer leurs besoins de participation aux relations internationales. Seul, l'I.U.T. a répondu à la demande faite par la D.C.R.I.. Monsieur FLORENT a obtenu un financement du Ministère des Affaires Etrangères auquel il convient de présenter la demande 3 à 4 mois à l'avance. Cette autre source de financement n'apparaît pas au budget car elle se concrétise sous la forme de billets d'avion donnés directement par le Ministère des Affaires Etrangères.

Monsieur le Président souhaite que les Directeurs d'UER répondent à ces enquêtes si l'on veut développer les Relations Internationales de l'Université.

Monsieur MARCHANT fait remarquer la non inscription de sommes dans la rubrique "subventions diverses" de l'I.U.T. Monsieur l'Agent Comptable signale à ce sujet que les sommes placées dans ces rubriques sont des subventions exceptionnelles et en 1982, l'I.U.T. avait eu une subvention ADEPA mais en 1983, rien n'est prévu pour le moment.

Monsieur MORIAMEZ déplore l'absence de crédits d'équipement venant du Ministère de l'Education Nationale pour l'I.U.T., ce qui fait qu'une grande partie des crédits de fonctionnement doit pallier cette absence. Cette situation peut durer 1 ou 2 ans mais pas plus ; cet exemple a été vécu en Maintenance Industrielle. Il souhaiterait que l'on attire l'attention du Ministère sur le manque de crédits d'équipements de toutes les U.E.R. Actuellement, l'enseignement supérieur ne peut plus financer ses équipements et il tient à en avertir le Conseil d'Université.

Monsieur GUILLAUME en tant que Président de l'I.U.T. précise que le Budget de cette U.E.R a été voté très difficilement. Le budget a été adopté en seconde lecture à une faible majorité. Les recettes diminuent de 7 % alors que le reversement aux services généraux augmentent de presque 13 %.

Monsieur DELCOURT fait remarquer qu'il a très peu d'informations sur le budget de l'I.U.T. En ce qui concerne les heures complémentaires, il y a peut-être des choses à dire. Il a souhaité avoir accès aux documents concernant l'attribution des heures complémentaires. Selon certaines informations, il y aurait une ou deux personnes qui parviendraient à faire 46 heures complémentaires par semaine. Il s'étonne du refus de transparence concernant la gestion de ces heures complémentaires de la part de la Direction de l'I.U.T. et pose cette question au Président.

Monsieur MORIAMEZ souhaite que la Direction de l'I.U.T. puisse se défendre. Il précise que tous les cours sont comptabilisés par les Chefs de Département. Il demande qu'une enquête officielle soit effectuée.

.../...

Monsieur POIRSON rappelle que le Ministère de l'Education Nationale a demandé aux Etablissements Universitaires d'appliquer la réglementation relative au cumul de fonctions et de rémunérations publiques. Tous les services comptables doivent tenir des comptes des cumuls pour respecter la réglementation en vigueur.

Monsieur GUILLAUME rappelle qu'il avait été proposé de faire une Commission d'enquête. Celle-ci n'a pas été autorisée par les membres du Conseil de l'I.U.T. Il souhaite qu'au prochain Conseil d'I.U.T., la question soit soulevée par un Conseiller et puisse être mise au vote.

Monsieur MORIAMEZ précise que le Conseil d'Université est responsable de toutes les U.E.R.

Monsieur FLORENT insiste sur le fait que de telles questions ne se poseraient pas si, comme dans les autres universités, il y avait un panneau d'affichage par U.E.R. où sont marqués les noms des Professeurs, leur service statutaire, leur service effectif, leur nombre d'heures complémentaires. Ces problèmes seraient automatiquement résolus. Cet affichage a toujours été refusé.

Monsieur MALVACHE a toujours eu le souci d'une gestion transparente et propose qu'une enquête officielle soit entreprise au niveau de l'Université sur le problème des heures complémentaires.

Monsieur POIRSON rappelle que le Ministère de l'Education Nationale a demandé au Recteur pour le 30 juin 1983 de recueillir les conditions de cumuls de chacun des enseignants concernés ; la transparence est réglementaire, elle est imposée par les textes.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle que conformément aux instructions données par le Rectorat, cette information a été largement diffusée auprès des U.E.R.

Monsieur TAISNE fait remarquer la très modeste progression des crédits de fonctionnement de l'U.E.R. de DROIT et s'inquiète qu'aucun crédit d'équipement n'ait pu être ouvert en 1983.

Monsieur MORIAMEZ demande pourquoi il n'y a pas de répartition de la subvention Recherche entre les U.E.R. et particulièrement celle allouée à l'ENSI.

Monsieur le Président précise que la subvention de 553.000 Francs donnée par l'Etablissement Public Régional à l'ENSI n'est pas passée, à son grand regret, par l'Université mais par l'A.D.E.I.R. Il précise également que les crédits Recherche sont gérés au niveau du Conseil Scientifique de l'Université où tous les professeurs, sans distinction, des cinq U.E.R., I.U.T. et ENSI comprises, siègent au Conseil Scientifique de l'Université. Il a toujours été convenu d'optimiser les moyens de la recherche pour ne pas porter atteinte à l'activité de certains laboratoires. L'U.E.R. de sciences constitue le "vivier" des laboratoires et Monsieur le Président Noël MALVACHE regrette que certaines composantes de l'Université passent par d'autres voies que l'Université et celle du Conseil Scientifique.

.../...

Monsieur le Président rappelle que toutes les U.E.R. ont voté leur budget respectif, et que la Commission des Finances a également approuvé l'ensemble. Monsieur le Président soumet donc le budget à l'approbation du Conseil. Il est adopté à la majorité moins 6 abstentions et 1 contre.

Monsieur BOURTON demande la rédaction d'une motion pour signaler les difficultés budgétaires et l'absence de crédits d'équipements.

MOTION :

Le Conseil d'Université, réuni le 10 Mars 1983, constate l'insuffisance de crédits affectés aux dépenses d'équipement dans toutes les U.E.R., au budget initial 1983.

La réduction importante des crédits d'équipement survient au moment où s'affirme la nécessité impérieuse de créer et développer des formations technologiques et expérimentales à des fins professionnelles.

Le Conseil d'Université :

- dénonce cet état de fait ;
- souligne qu'une telle situation, si elle devait se prolonger, aurait pour conséquence de compromettre gravement les actions de formation que l'Université a entreprises ;
- réclame de la manière la plus pressante l'affectation d'urgence de ressources supplémentaires qui permettent à l'Université de jouer pleinement le rôle qui lui sera dévolu après le vote de la nouvelle Loi relative aux Enseignements Supérieurs.

La motion est adoptée à l'unanimité.

III - PREPARATION DU XXème ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE L'UNIVERSITE

Monsieur le Président Noël MALVACHE rappelle que le dixième anniversaire avait été fêté les 28 et 29 octobre 1974. Il fait appel aux bonnes volontés et Monsieur MORIAMEZ a été le seul volontaire. Il souhaite que ce vingtième anniversaire ait lieu soit en octobre, soit en novembre 1984 et souhaite en fixer également la durée.

Tous les Directeurs d'U.E.R., Vice-Présidents, Chefs de Service devraient participer à l'organisation de cette manifestation. Toutes les Commissions pourraient aborder un thème les concernant : par exemple, la Commission de la scolarité peut élaborer un montage sur l'enseignement, la Commission des Statuts un thème sur le projet de loi de l'Enseignement Supérieur.

Faut-il en 1984 marquer le vingtième anniversaire de la naissance de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis car il est évident que cela va avoir une incidence budgétaire. Tous les membres du Conseil sont d'accord pour prévoir un budget et célébrer ce vingtième anniversaire.

.../...

Le débat est ouvert pour fixer la date, la structure, l'ampleur de cette manifestation.

Monsieur MORIAMEZ demande que le Conseil d'Université vote pour donner un jour de congé aux étudiants afin qu'ils puissent participer aux activités.

Monsieur BOURTON informe les membres du Conseil que la deuxième tranche des travaux serait livrée et que l'on pourrait grouper ces deux manifestations.

Monsieur le Président N. MALVACHE désire que les responsables se sentent motivés, toutes les Commissions pourraient prévoir des débats lors de cette journée.

Monsieur BOURTON propose d'aller au-delà des Commissions, c'est le moment de faire connaître l'Université dans toutes ses composantes.

Monsieur SUBILLE propose de faire une journée portes ouvertes au public pour bien marquer ce vingtième anniversaire.

Monsieur le Président demande s'il y a des volontaires pour faire un programme, réfléchir à l'organisation de cette fête dans la liste des Commissions existantes.

Monsieur le Secrétaire Général suggère que soit mis en place un Comité d'Organisation au sein duquel pourraient participer ceux qui ne font pas partie d'une Commission.

Le Président désire mettre les gens en face de leurs responsabilités.

Monsieur MORIAMEZ propose un mini-comité composé de MM. BOURTON, MARCHANT, le Secrétaire Général, d'un responsable ATOS et de lui-même qui consultera les Vice-Présidents.

Monsieur le Président précise que cela doit être un problème important de l'Equipe de Direction.

Monsieur BOURTON insiste sur la nécessité d'un Comité d'Organisation qui contactera différentes personnes.

Monsieur COQUELET propose que l'on fasse des suggestions dans chaque U.E.R.

Monsieur MORIAMEZ désire que la C.I.O. soit partie prenante.

Monsieur la Président souhaite que le Comité décide de la durée de cette manifestation. Il va faire une lettre à tous les responsables notamment aux Directeurs d'U.E.R.

Monsieur MARCHANT informe les membres du Conseil qu'en ce qui concerne la vie de l'Etudiant, les étudiants sont de moins en moins concernés d'année en année. Si l'on veut organiser ce vingtième anniversaire, les étudiants doivent y participer. Il demande aux professeurs de motiver leurs étudiants pour participer aux réunions tout comme à chaque responsable d'U.E.R. d'essayer de les intéresser.

Monsieur le Président approuve cette proposition.

.../...

#### IV - COMPOSITION DE L'INSTITUT CULTUREL UNIVERSITAIRE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MORIAMEZ qui expose la composition de l'Institut Culturel Universitaire (I.C.U.).

Le Conseil de Gestion se compose comme suit :

1) 12 représentants de l'Université

- le Président de l'Université ou son représentant ;
- 5 représentants des enseignants, un par Unité d'Enseignement et de Recherche ;
- 1 représentant étudiant ;
- 1 représentant du personnel ATOS ;
- le Directeur de la Bibliothèque de l'Université ;
- le Directeur du Service des Sports ;
- le Directeur du CEPPEP ou son représentant ;
- le responsable du Service Audio-Visuel.

2) 7 personnalités extérieures qualifiées dans le domaine de l'animation socio-culturelle

3) 12 représentant des adhérents dont

- 4 pour les personnels de l'Université ;
- 4 pour les étudiants ;
- 4 pour les autres catégories d'adhérents.

Monsieur COFFIGNEZ, qui a consulté tous les Directeurs d'UER, donne les noms de ceux qui se présentent :

U.E.R. de SCIENCES : Monsieur TISON  
U.E.R. de LETTRES : Messieurs GIUSTO ET MAILLET  
U.E.R. de DROIT : Monsieur OBERDORFF  
U.E.R. ENSIMEV : Monsieur LE RAY  
U.E.R. I.U.T. : Monsieur FRANCOIS

Après un vote à bulletin secret, l'U.E.R. de SCIENCES est représentée par Monsieur TISON, l'U.E.R. de LETTRES par Monsieur GIUSTO, l'U.E.R. de DROIT par Monsieur OBERDORFF, l'U.E.R. ENSIMEV par Monsieur LE RAY et l'I.U.T. par Monsieur FRANCOIS.

Les étudiants membres du Conseil ont élu Monsieur MARCHANT comme représentant étudiant de l'Université à l'I.C.U. Les noms des quatre représentants des adhérents pour les étudiants proposés et retenus sont :

M. BLANQUART : DROIT  
M. LA FAYE : ENSI  
M. MORMONT : IUT  
M. LETOFFE : IUT

.../...



Monsieur SUBILLE donne les noms de ceux qui se présentent pour être élus en qualité de représentants du personnel ATOS, il s'agit de :

Monsieur SUBILLE  
Mademoiselle VICO  
Madame FAUCHET

Après vote des représentants ATOS élus au Conseil d'Université, Madame FAUCHET est retenue.

Madame HAYOIT donne les résultats de propositions formulées en ce qui concerne les quatre représentants du personnel de l'Université en leur qualité d'adhérents à l'I.C.U. :

Personnel administratif : Madame HAYOIT  
Personnel enseignant : Monsieur COFFIGNEZ  
Techniciens : Monsieur MILOT  
Personnel de Service : Madame DUSSART

Monsieur MORIAMEZ signale que très peu de personnes sont volontaire pour participer à des actions et Monsieur MARCOU précise qu'il faut voter pour ceux qui y participeront réellement.

Monsieur MORIAMEZ rappelle qu'il faut élire 7 personnalités extérieures et il fait la proposition suivante :

- 5 représentants de Syndicats (FEN, CFDT, CFTC, CGC, FO)
- 1 représentant du CREFO de MAUBEUGE
- 1 représentant de la ville de VALENCIENNES

Monsieur le Président N. MALVACHE fait remarquer que la CGT n'apparaît pas dans les syndicats que Monsieur MORIAMEZ vient de citer. M. MORIAMEZ rappelle qu'il a adressé une lettre à tous les syndicats en Janvier et seule la C.G.T. n'a, à ce jour, pas encore répondu. Monsieur le Président suggère que l'on informe la C.G.T. de l'absence de réponse à la lettre avant de décider de ne pas retenir ce syndicat.

Un problème restera néanmoins à régler sur l'organisme qui devra laisser sa place. Une question est alors posée : "La FEN est-elle considérée comme un syndicat extérieur à l'Education Nationale ?".

Monsieur POIRSON note que conformément à la jurisprudence concernant les personnalités extérieures, la FEN peut être considérée comme extérieure de la dite Education Nationale.

Monsieur MOREL demande si tous les organismes ont été contactés tels que le Printemps Culturel du Valenciennois, les M.J.C., etc ... et Monsieur BOURTON souligne qu'il est question de personnalités extérieures et non de personnes morales.

Monsieur MARCOU souhaite que les élus du personnel de l'Université proposent, après concertation, une liste de personnes.

.../...

Monsieur MORIAMEZ insiste sur le fait qu'il a pris personnellement des contacts et s'est engagé vis-à-vis des personnalités extérieures. Néanmoins, Monsieur le Président précise que c'est le Conseil d'Université qui décide. Il propose que la C.G.T. remplace la FEN.

Monsieur MALVACHE remercie Monsieur MORIAMEZ pour ses démarches et demande au Conseil de se prononcer sur la proposition de Monsieur MORIAMEZ, en tenant compte que la C.G.T. remplace la F.E.N.

Cette proposition est adoptée par :

- 12 OUI
- 11 NON
- 7 BLANCS

#### V - REACTUALISATION DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE

Monsieur le Président Noël MALVACHE rappelle que la composition de la Commission de Discipline établie lors de la Loi Sauvage doit être revue en application de la nouvelle législation.

Monsieur MALVACHE lit la correspondance de Monsieur TAISNE en date du 5 Janvier 1983 relative à la composition de la Commission de Discipline. Le Président de l'Université ne peut pas faire partie de cette Commission étant donné qu'il fait lui-même appel à cette Commission lorsqu'un problème disciplinaire se pose.

Tous les Professeurs, Maîtres-Assistants et Assistants membres du Conseil d'Université sont d'office membres de la Commission Disciplinaire. Le Président de la Commission est le Professeur le plus âgé. L'élection est seulement à prévoir au niveau du collège des étudiants. La commission doit compter 5 titulaires et 5 suppléants.

Monsieur MARCHANT donne la liste des étudiants titulaires et des étudiants suppléants élus au sein du collège étudiant.

La Commission Disciplinaire, dans les conditions précitées s'établit comme suit :

- 1 Professeur, Président de la Commission : Monsieur FLORENT ;

- 6 autres Professeurs :

- \* M. BOURTON
- \* M. COQUET G.
- \* M. GIUSTO
- \* M. MARCOU
- \* M. OUDIN
- \* M. TAISNE

- 3 Maîtres-Assistants :

- \* M. MOREL
- \* M. NATUREL
- \* M. OBERDORFF

.../...

- 5 étudiants titulaires :

- \* M. BOUVARD : MST PAO
- \* M. COQUELET : DROIT
- \* M. LA FAYE : ENSI
- \* M. PAO GUEI : LETTRES
- \* M. TOURET : M.S.T.C.F.

- 5 étudiants suppléants :

- \* M. MARCHANT : IUT
- \* M. COSSE : SCIENCES
- \* M. BLANQUART : DROIT
- \* Mlle HUBLART : IUT
- \* M. CHARBONNIER : ENSI

La composition de la Commission Disciplinaire est adoptée à l'unanimité.

#### VI - CALENDRIER SCOLAIRE ET CONGES DU PERSONNEL DE L'UNIVERSITE

Monsieur MALVACHE a reçu une circulaire signée par Monsieur J.J. PAYAN, il en rappelle les termes : "La durée du service annuel prise comme référence est de 1716 heures de travail effectives (1826 heures pour les personnels ouvriers et de service) ce qui est obtenu à partir de 39 heures hebdomadaires et de 32 jours ouvrés de congés pour le cas général. Lorsqu'il sera constaté que la durée du service annuel est tombée en dessous d'une limite de 1540 heures de travail effectives qui peut être considérée comme l'objectif fixé par le Gouvernement pour la fin de la législature et qui correspond au volume obtenu à partir de 35 heures de travail effectives par semaine et 32 jours ouvrés de congé, de telles pratiques auront pour conséquence, en ce qui concerne les établissements en cause, la réaffectation systématique des emplois vacants à d'autres établissements moins favorisés."

Le Secrétariat Général a effectué une étude à cet égard qui conclut à un service qui s'établit à 1646 heures de travail annuel effectif.

Monsieur le Président, quant à lui, a effectué le décompte. Entre le 1er septembre 1983 et le 1er septembre 1984 ; il y a 249 jours ouvrés - 49 jours de congés annuels, ce qui donne un total de 200 jours de travail d'une moyenne de 7,8 heures (39 h. par semaine/5 jours) soit 1560 heures annuelles.

La Commission du Personnel a proposé :

- 1 semaine de congés à NOEL            soit 5 jours
- 1 semaine de congés en FEVRIER    soit 5 jours
- 1 semaine de congés à PAQUES      soit 5 jours

Au total :    15 jours  
              + 30 jours de congés annuels  
              + 4 jours mobiles  
              = 49 jours ouvrables sur l'année.

.../...

Un problème s'est posé au niveau des congés de Février. Les mères de famille souhaitent être en congés. Le service entretien travaille, par contre, beaucoup mieux pendant les vacances. Les membres de la Commission des Personnels n'ont pas tous été favorables aux congés de février et les chercheurs ont également reproché la fermeture de l'établissement pendant cette période.

Lors de la réunion de la Commission des Personnels du 28 Février 1983, la Commission avait proposé la fermeture en été de l'Université du 1er Août 1984 au 15 Août 1984.

Monsieur le Président avait retenu ces dates sachant que la date limite du retrait des dossiers d'inscriptions de l'ère année était fixée au 31 Juillet. Quelques jours après la réunion de la Commission des Personnels, parvenait une lettre adressée à Monsieur le Président émanant des personnels administratifs, techniciens et ouvriers de service élus au Conseil d'Université souhaitant, au nom des personnels ATOS que les congés d'été soient fixés du Samedi 28 Juillet 1984 au Lundi 13 Août 1984 de manière à faciliter le départ en vacances des personnes dès le 1er Juillet qui coïncide avec un début de semaine. L'Equipe de Direction a tenu compte de cette nouvelle demande.

Le Président propose donc au Conseil le calendrier des congés du Personnel de l'Université pour 1983/1984 sur la base suivante :

- \* 30 jours annuels de congés (avec fermeture de l'Université du 28/07/84 à midi au 13/08/84 au matin)
  
- \* 15 jours de fermeture durant l'année répartis comme suit :
  - 5 jours du 23/12/83 au soir au 02/01/84 au matin
  - 5 jours du 04/02/84 au soir au 13/02/84 au matin
  - 5 jours du 31/03/84 au soir au 09/04/84 au matin
  
- \* 4 jours mobiles

—  
Au Total : 49 jours ouvrables.

Le Conseil de l'Université adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Président.

Monsieur BOURTON remarque que Monsieur PAYANT ne tient compte que du nombre d'heures, pourquoi ne tient-il pas compte des besoins en postes dans les Universités ; il faut tenir compte des besoins exprimés par les Universités ; Monsieur POIRSON fait remarquer qu'il faut appliquer au maximum la réglementation des 39 heures. Il y a des établissements qui ont anticipé et qui sont en deçà de 35 heures ; ceux-là n'auront pas de postes. Le Ministère de l'Education Nationale attribuera des postes aux établissements moins favorisés.

Pour clore la réunion, Monsieur le Secrétaire Général donne lecture du calendrier des vacances des étudiants dans les différentes U.E.R. (voir document ci-après).

CONGES ADMINISTRATIFS (ANNEES 82/83 - 83/84) ET SCOLAIRES (ANNEE 83/84)

Congés Administ. 82/83	Congés Administ. 83/84	Congés Scolaires 83/84	LETTRES	ENSI	SCIENCES	DROIT	I.U.T.
TOUSSAINT Lundi 01/11/82		TOUSSAINT 27/10/83 au soir au 03/11/83 au matin	TOUSSAINT Mardi 01/11/83	TOUSSAINT 27/10/83 au soir au 03/11/83 au matin	TOUSSAINT 29/10/83 au soir au 03/11/83 au matin	TOUSSAINT Mardi 01/11/83	TOUSSAINT 29/10/83 au soir au 07/11/83 au matin
		11 NOVEMBRE 10/11/83 au soir au 14/11/83 au matin	11 NOVEMBRE (Vendredi)	11 NOVEMBRE 10/03/83 au soir au 14/11/83 au matin	11 NOVEMBRE 10/11/83 au soir au 14/11/83 au matin	11 NOVEMBRE (Vendredi)	11 NOVEMBRE 10/11/83 au soir au 14/11/83 au matin
NOEL 23/12/82 au soir au 03/01/83 au matin	NOEL 23/12/83 au soir au 02/01/84 au matin	NOEL 20/12/83 au soir au 04/01/84 au matin	NOEL 20/12/83 au soir au 04/01/84 au matin	NOEL 20/12/83 au soir au 04/01/84 au matin	NOEL 17/12/83 au soir au 03/01/84 au matin	NOEL 20/12/83 au soir au 04/01/84 au matin	NOEL 17/12/83 au soir au 03/01/84 au matin
FEVRIER 12/02/83 au soir au 21/02/83 au matin	FEVRIER 04/02/84 au soir au 13/02/84 au matin	FEVRIER 02/02/84 au soir au 13/02/84 au matin	FEVRIER 03/02/84 au soir au 13/02/84 au matin	FEVRIER 02/02/84 au soir au 13/02/84 au matin	FEVRIER 02/02/84 au soir au 13/02/84 au matin	FEVRIER 04/02/84 au soir au 13/02/84 au matin	FEVRIER 03/02/84 au soir au 13/02/84 au matin
PRINTEMPS 02/04/83 au soir au 11/04/83 au matin	PRINTEMPS 31/03/84 au soir au 09/04/84 au matin	PRINTEMPS 23/03/84 au soir au 09/04/84 au matin	PRINTEMPS 23/03/84 au soir au 09/04/84 au matin	PRINTEMPS 23/03/84 au soir au 09/04/84 au matin	PRINTEMPS 24/03/84 au soir au 09/04/84 au matin	PRINTEMPS 24/03/84 au soir au 09/04/84 au matin	PRINTEMPS 23/03/84 au soir au 09/04/84 au matin
ETE 6 Semaines Fermeture U.V.H.C. 23/07/83 au matin au 16/08/83 au matin	ETE 6 semaines Fermeture U.V.H.C. 08/07/84 au matin au 13/08/84 au soir	ETE 30/06/84 au soir au 06/09/84 au matin	ETE 30/06/84 au soir au . 19/10/84 (pré-rentree) . 24/10/84 (reprise cours)	ETE 30/06/84 au soir au 06/09/84 au matin	ETE 30/06/84 au soir au 06/09/84 au matin	ETE Les cours arrêtent fin Mai. Cours magistraux reprennent mi-octobre. Examens : de Juin à début Juillet + Septembre.	ETE Les cours arrêtent le 16/06/84 et reprennent en septembre.